PROCÉDURES POUR TOUT PROGRAMME DPC

Procédures d'inscription auprès de l'OGDPC et de l'AFPA

■ Création du compte pour OGDPC

Il est indispensable d'avoir créé votre compte DPC sur le site OGDPC, avant toute inscription à un programme.
Ce compte est obligatoire pour recevoir ensuite votre indemnisation par l'OGDPC, et obtenir la validation de votre DPC.

Cliquez sur le site : www.mondpc.fr/ Il vous sera demandé :

- vos coordonnées personnelles
- votre numéro RPPS (11 chiffres) ou votre numéro Adeli (9 chiffres)
- le RIB du compte professionnel
- votre année de diplôme
- votre année d'installation

Si vous préparez tout, c'est fait en deux minutes et **définitivement (vous n'aurez plus à le refaire pour d'autres programmes). Il vous suffira d'apporter les modifications (changement d'adresse, de situation, etc) et de vérifier les coordonnées bancaires.**

■ Inscription à un programme DPC - AFPA

Première étape : vous inscrire auprès de l'AFPA
. soit en renseignant le bulletin correspondant au type de programme choisi (p15 à p17)
. soit en téléchargeant **votre bulletin d'inscription pré-rempli** sur le site de l'AFPA (www.afpa.org), l'imprimer et l'envoyer au secrétariat AFPA concerné :

▶ **Pour les DPC mixtes avec séminaires :**

APOLES SANTE
Terres Neuves BAT 16 BP 152- 33321 Bègles Cedex

▶ **Pour les DPC en groupe de proximité ou « groupe de pairs » et pour les DPC non présentiels en ligne**

Brigitte Saint-Michel - Secrétariat DPC-AFPA
N°1 Impasse Les Pins
30200 ORSAN

Les inscriptions, pour les programmes avec séminaire, sont prises dans l'ordre de réception des dossiers, le cachet de La Poste faisant foi. **Vous devez recevoir un mail de confirmation d'inscription.**

Seconde étape - Votre compte étant créé sur le site www.mondpc.fr, il faut vous inscrire au programme choisi dans votre espace « MON DPC » :

- soit en suivant les indications données par notre secrétariat dans un mail qui vous est adressé.

- soit en suivant cette procédure dans votre espace « MON DPC » :

A gauche, cliquez sur "*Recherche de programme*" :
- **si vous connaissez le numéro de programme**, l'inscrire au milieu de l'écran, 1ère ligne, dans " *référence programme*" puis cliquez sur "*rechercher*" en bas à droite de l'écran
- **sinon**, au milieu de l'écran, 3ème ligne, inscrire AFPA dans "*référence organisme*", cliquez en bas à droite sur "*rechercher*"

Tous les titres de programmes apparaitront en dessous.
- cliquez sur le nom du programme, (le détail du programme s'affiche), tout en bas apparait la session (**date**) à laquelle on veut s'inscrire,
- cliquez sur la session, puis sur "*s'inscrire*".

ASSOCIATION FRANÇAISE DE PÉDIATRIE AMBULATOIRE

ODPC habilité à dispenser des programmes de DPC

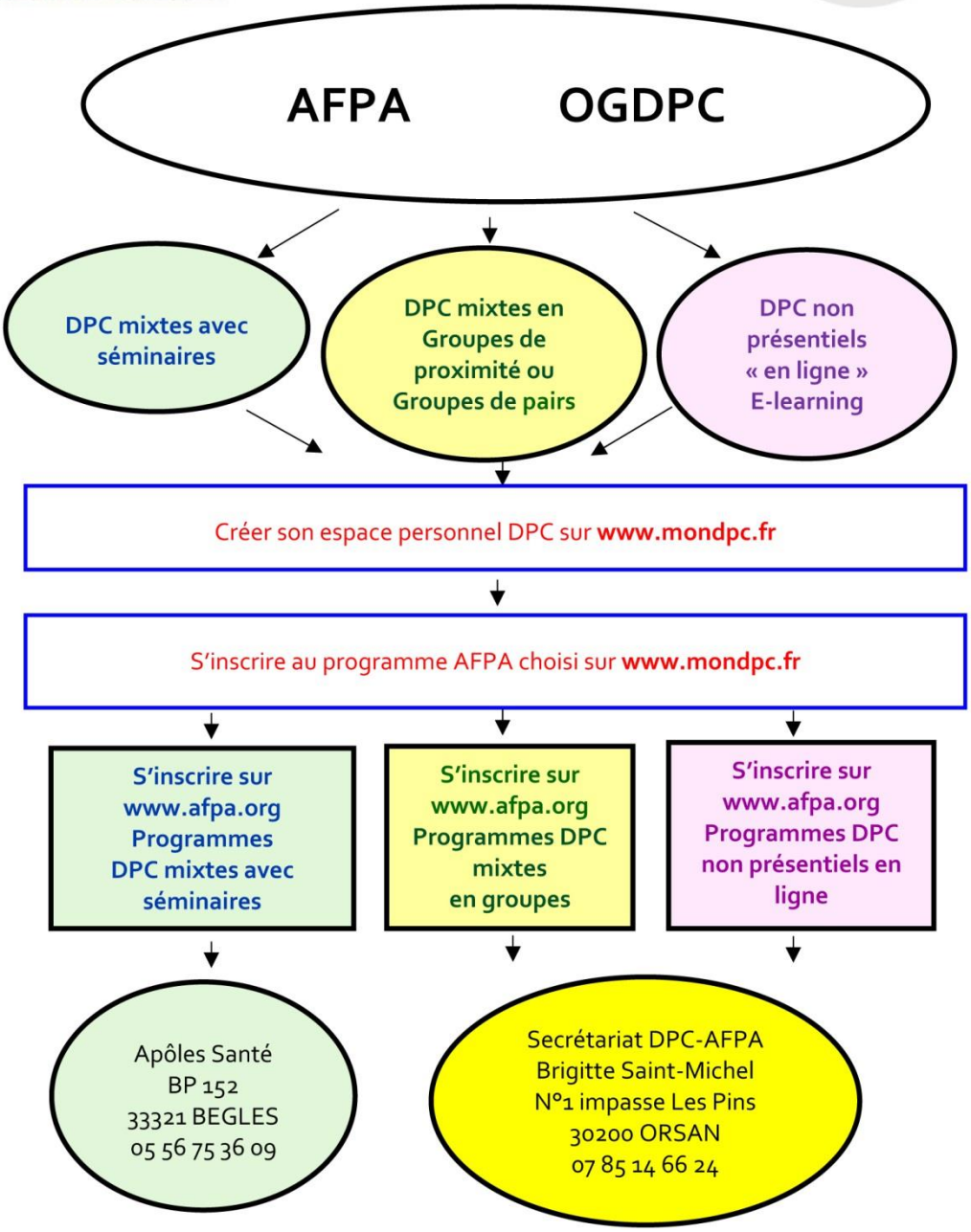
AFPA OGDPC
DPC mixtes avec séminaires
DPC mixtes en Groupes de proximité ou Groupes de pairs
DPC non présentiels « en ligne » E-learning
Créer son espace personnel DPC sur www.mondpc.fr
S'inscrire au programme AFPA choisi sur www.mondpc.fr
S'inscrire sur www.afpa.org Programmes DPC mixtes avec séminaires
S'inscrire sur www.afpa.org Programmes DPC mixtes en groupes
S'inscrire sur www.afpa.org Programmes DPC non présentiels en ligne
Apôles Santé
BP 152
33321 BEGLES
05 56 75 36 09
Secrétariat DPC-AFPA
Brigitte Saint-Michel
N°1 impasse Les Pins
30200 ORSAN
07 85 14 66 24

Adhésion à l'AFPA pour l'année 2015

Abonnement à la revue *"le pédiatre"* - 2015 - 6 numéros/an

Abonnement au Bulletin *InfoVac France* - 2015 – 12 numéros/an

ASSOCIATION FRANÇAISE DE PÉDIATRIE AMBULATOIRE

- ***L'adhésion, l'abonnement ou les réabonnements se font pour une année civile, de janvier à décembre 2015.***
- ***Quatre options sont proposées : ❶adhésion simple ou ❷❸❹ adhésion et abonnement.***
  Cocher la case correspondant à l'option de votre choix.
  Tarifs spéciaux pour les pédiatres retraités sans activité et les juniors en pédiatrie.

Je soussigné(e), docteur ECRIRE EN MAJUSCULES - UNE LETTRE PAR CASE

Nom I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I

Prénom I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I

Code postal I_I_I_I_I

Signature ☐ cochez si c'est votre **1ère adhésion**

Cachet professionnel

☐ **Option ❶**
Adhésion **AFPA** 2015 seule. **100 €**

☐ **Option ❷**
Adhésion **AFPA** 2015 + abonnement ***Le Pédiatre*** [1] 2015/6 numéros **100 € + 80 € = 180 €**

☐ **Option ❸**
Adhésion **AFPA** 2015 + abonnements ***Le Pédiatre***[1] et *Bulletin* ***InfoVac France***[2] 2015 **100 € + 80 € + 10 € = 190 €**

☐ **Option ❹**
Adhésion **AFPA** 2015 + souscription *Bulletin* ***InfoVac France***[2] 2015/mensuel **100 € + 10 € = 110 €**

☐ **Pédiatre retraité (sans activité)** ☐ **junior en pédiatrie** Toutes les options sont possibles (cocher les options)

• Adhésion pour l'année 2015 à l'AFPA, ***retraité (sans activité), demi-tarif*** : ***50,00 €***	☐	*50,00 €*
• Adhésion pour l'année 2015 à l'AFPA, ***junior (non thésé), tarif réduit: 40,00 €***	☐	*40,00 €*
• Abonnement *"Le Pédiatre"*[1] 2015/6 numéros, tarif préférentiel adhérents AFPA *:* ***80,00 €***	☐	*80,00 €*
• Souscription au *Bulletin InfoVac France* 2015/mensuel *:* ***10,00 €***	☐	*10,00 €*
	Total	*€*

☐ **Non adhérent :** abonnement ***Le Pédiatre***[1] 2015/6 numéros **110 €**

Règlement par chèque à l'ordre de l'AFPA : 110,00 €

Ce bulletin **et** le document « votre profil » doivent **impérativement** être complétés :
- **soit directement en ligne** sur www.afpa.org avec règlement sécurisé par CB, ou règlement par chèque **à adresser au Secrétariat par voie postale***
- **soit sur papier** à renvoyer avec le chèque de règlement libellé au nom de l'AFPA, au Secrétariat par voie postale*

Lors de votre 1ère adhésion, joindre une feuille de soins barrée.

***Secrétariat de l'AFPA - Emmanuèle Grassin - 15 rue Maurice Berteaux - 33400 Talence**
Tél.: 05.56.44.15.98 – Fax: 05.56.80.94.97 - E-mail : pediatres@afpa.org

Le présent document vaut facture.

Règlement abonnement « Le Pédiatre » 80 € TTC dont TVA à 2,10% soit 1,65 €

Conserver une photocopie comme justificatif fiscal

Date : Chèque n° : Banque :

[1] *le pédiatre : **6 numéros par an, revue et cahier FMC – Tarif Préférentiel réservé aux adhérents AFPA***

[2] *Bulletin InfoVac France : **mensuel***

"Votre profil 2015"

Cette fiche n'est pas un formulaire d'inscription aux séminaires de formation continue de l'AFPA.

Compléter l'intégralité des rubriques, ces renseignements sont indispensables pour votre adhésion à notre association.
Si renseignées l'année précédente, ces informations sont déjà pré-remplies, protégées et modifiables(1) sur www.afpa.org
Lors de votre 1ère adhésion, joindre une "feuille de soins-médecin" barrée.

ÉCRIRE LISIBLEMENT EN MAJUSCULES - UNE LETTRE PAR CASE

M. ou Mme (préciser) Nom et prénom : I_I_I_

Formulaire d'inscription AFPA
Aux programmes 2015 AFPA DPC mixtes avec séminaires

Programmes indemnisés dans la limite de votre enveloppe annuelle

Rappel de la procédure pour s'inscrire aux programmes DPC :

1. Etre adhérent AFPA **:** www.afpa.org (paiement en ligne) ou envoyer le bulletin p 13-14. Lorsque le programme est ouvert à d'autres spécialités, un droit d'inscription de 50 € sera demandé.
2. Pour s'inscrire au programme auprès de l'AFPA, télécharger sur le site www.afpa.org le bulletin d'inscription correspondant (en partie pré-rempli pour les adhérents), ou compléter tous les éléments de la fiche ci-dessous.
3. Avoir un compte de formation à l'OGDPC : sur www.mondpc.fr et s'inscrire à la formation choisie (cf. mode d'emploi p 8).

Vous avez épuisé votre enveloppe OGDPC pour cette année, et vous souhaitez vous inscrire à un programme supplémentaire labellisé AFPA :

Se rendre sur le site www.afpa.org (onglet formations) ou compléter tous les éléments de la fiche ci-dessous.

Une participation vous est demandée, joindre un chèque de 200 € pour une journée ou 400 € pour 2 journées, hébergement à votre charge.

Dans tous les cas :

1. **Joindre un chèque de caution de 250 €** à l'ordre de l'AFPA **pour une formation d'un jour, 500 € pour une formation de deux jours**. Ce chèque sera détruit à l'issue de la formation. En revanche, compte tenu des frais d'organisation engagés, il sera encaissé par l'AFPA en cas d'annulation moins de 3 semaines avant la date de la formation, ou si vous ne réalisez pas la totalité de la formation.
2. **Pour les séminaires de 2 jours indemnisables et ayant lien en métropole :**
   si vous habitez à plus de 100km, l'AFPA vous propose de prendre en charge la nuit intermédiaire dans un hôtel choisi par l'AFPA. Cochez la **case Hôtel** et joignez un chèque de caution de 120€ libellé à l'ordre de l'AFPA (il sera encaissé en cas d'annulation moins de 3 semaines avant la date de la formation ou de réservation faite mais non honorée par le participant). Les pauses et déjeuner sont offerts, le dîner reste libre et à votre charge.
   Si vous habitez à moins de 100km, l'AFPA peut vous réserver une chambre et vous demande une participation de 85€

ÉCRIRE EN MAJUSCULES, UNE LETTRE PAR CASE, BIEN LISIBLEMENT

M.☐ Mme☐ nom et prénom : l_l_l_

Formulaire d'inscription aux programmes mixtes AFPA et DPC 2015 en groupe de proximité ou « groupes de pairs »

Programmes indemnisés dans la limite de votre enveloppe annuelle

Rappel de la procédure pour s'inscrire aux programmes DPC :

1. Etre adhérent AFPA **:** www.afpa.org (paiement en ligne) ou envoyer le bulletin p 13-14. Lorsque le programme est ouvert à d'autres spécialités, un droit d'inscription de 50 € sera demandé.
2. Pour s'inscrire au programme auprès de l'AFPA, télécharger sur le site www.afpa.org le bulletin d'inscription correspondant (en partie pré-rempli pour les adhérents), ou compléter tous les éléments de la fiche ci-dessous.
3. Avoir un compte de formation à l'OGDPC : sur www.mondpc.fr et s'inscrire à la formation choisie (cf. mode d'emploi p.8)

Vous avez déjà épuisé votre forfait DPC annuel et vous souhaitez vous inscrire à un programme supplémentaire labellisé AFPA :

Se rendre sur le site www.afpa.org (onglet formations) ou compléter tous les éléments de la fiche ci-dessous.
Une participation vous est demandée, joindre un chèque de 200 €.

Dans tous les cas :

Joindre un chèque de caution par programme de 250 € à l'ordre de l'AFPA. Ce chèque sera détruit à l'issue de la formation. En revanche, compte tenu des frais d'organisation engagés, il sera encaissé par l'AFPA si vous ne réalisez pas la totalité de la formation.

ÉCRIRE EN MAJUSCULES, UNE LETTRE PAR CASE, BIEN LISIBLEMENT

M.☐ Mme☐ nom et prénom : l_l_l_

Formulaire d'inscription AFPA aux programmes 2015 AFPA et DPC non présentiels en ligne (e-learning)

Rappel de la procédure pour s'inscrire aux programmes DPC indemnisés dans la limite de votre enveloppe annuelle :

1. Etre adhérent AFPA **:** www.afpa.org (paiement en ligne) ou envoyer le bulletin p 13-14. Lorsque le programme est ouvert à d'autres spécialités, un droit d'inscription de 50 € sera demandé.
2. Pour s'inscrire au programme auprès de l'AFPA, télécharger sur le site www.afpa.org le bulletin d'inscription correspondant (en partie pré-rempli pour les adhérents), ou compléter tous les éléments de la fiche ci-dessous.
3. Avoir un compte de formation à l'OGDPC : sur www.mondpc.fr et s'inscrire à la formation choisie (cf. mode d'emploi p. 8)

Vous avez déjà épuisé votre forfait DPC annuel et vous souhaitez vous inscrire à un programme supplémentaire labellisé AFPA :

Se rendre sur le site www.afpa.org (onglet formations) ou compléter tous les éléments de la fiche ci-dessous.
Une participation vous est demandée, joindre un chèque de 200 €.

Dans tous les cas :

Joindre un chèque de caution de 250 € à l'ordre de l'AFPA. Ce chèque sera détruit à l'issue de la formation. En revanche, compte tenu des frais d'organisation engagés, il sera encaissé par l'AFPA si vous ne réalisez pas la totalité de la formation.

ÉCRIRE EN MAJUSCULES, UNE LETTRE PAR CASE, BIEN LISIBLEMENT

M.☐ Mme☐ nom et prénom : l_l_l_